



Renégociation de prêt immobilier en 2016 et recours pour TEG

Par **Derain annesylvie**, le **26/11/2016** à **09:14**

Bonjour,

Je viens de prendre connaissance des erreurs possibles par les banques sur les TEG dans les prêts, nous avons 5 prêts en cours auprès du credit agricole des savoie, dont 4 que nous venons tout juste de renégocier

Ma question est de savoir comment savoir si nos prêts : renégociés ou initiaux sont concernés par ces erreurs

Et si oui, notamment pour les prêts initialement signés : peuvent ils être contesté malgré des prêts renégociés (que le TEG du prêt renégocié soit correct ou non) et avec quel prescription (j'ai lu 5 ans, variable sur prêt pro ou perso ? Pour une SCI ?)

Enfin connaissez vous une structure qui se chargerait d'attaquer pour nous, sans frais à avancer, mais uniquement une rémunération en % du gain obtenu si obtenu (type skymediator)

Merci pour votre réponse

Cordialement

AnneSylvie derain